

Recommandé avec A.R.

Affaire suivie par : Capucine REHAULT
Téléphone : 02 41 05 51 64
Email : capucine.rehault@angersloiremetropole.fr

MONSIEUR JEAN-CLAUDE MORINIERE
COMMISSAIRE ENQUETEUR
4 RUE DES LILAS
ANDREZE 49600

Objet : Réponse au Procès-Verbal de M. MORINIERE
« Plan Local d'Urbanisme intercommunal » Modification n°1

PJ : - Tableau de réponse au Procès-Verbal de synthèse
- Courrier du 17 avril 2018 sur le projet « immeuble de bois »
- Analyse juridique sur la question des sites classés et inscrits
- Compte-rendu de la réunion publique du 17 avril 2018 sur
le projet « immeuble de bois »

Angers, le **20 AVR. 2018**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous m'avez remis, lors de notre rencontre du 7 avril 2018, le procès-verbal de synthèse concernant l'enquête publique relative au point suivant :

- Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Vous trouverez ci-joint les éléments de réponses dans les documents suivants :

- Tableau de réponse au procès-verbal de synthèse ;
- Le courrier en date du 17 avril 2018 précisant les éléments de contexte concernant le projet « immeuble en bois »,
- Analyse juridique sur la question des obligations de consultation en site inscrit, et plan de localisation du site et de superposition du PLUi avec les sites classés et inscrits ;
- Compte-rendu de la réunion publique du 17 avril 2018, de présentation du projet d'Immeuble en Bois.

Par souci de lisibilité, je conserve dans le tableau joint, l'ordre des observations demandant des réponses et qui sont présentées dans votre procès-verbal de synthèse.

.../...

Concernant la modification du PLUi pour rendre possible le projet d'immeuble en bois à Belle-Beille, la réunion publique du 17 avril a rassemblé plus de 140 personnes. Une des questions posées par les participants portait sur les intentions de la ville quant à la poursuite de l'urbanisation de la zone UDru aux abords et dans la continuité de l'immeuble en bois, sur le site des actuels terrains de rugby. Le maire a répondu qu'il n'était en aucun cas question de réaliser d'autres opérations de construction sur les terrains de rugby, et qu'il s'engage à demander le reclassement en zone inconstructible, du site non occupé par l'immeuble en bois, lors de la prochaine révision du PLUi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président,
et par délégation, le Vice-Président, chargé
de l'Habitat, du Logement et de
l'Aménagement du territoire



Daniel DIMICOLI

LA HALOPERIE

PARC DE
BELLE
BEILLE

UDru

N

45m

Boulevard Victor Beaussier

BELLE-BEILLE

UEa

LA LANDE

UC

Rue du Comte de Blandin

Rue du Comte de Sauveboeur



Hauteur spécifique à 45m



AC2 - Protection des Sites Classés



AC2 - Protection des Sites Inscrits